

COMPTE-RENDU

Le lundi 11 février 2019 à 20h05, le Conseil municipal, légalement convoqué le 5 février 2019, s'est réuni à l'Espace Senet, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël MANCEL.

Présidence : Monsieur Joël MANCEL, Maire

Secrétaire de séance : Madame Manuela MARIE

Etaient présents :

Monsieur Joël MANCEL, Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE,
Monsieur Frédéric SPANGENBERG, Madame Manuela MARIE,
Monsieur Christian BOUTELOUP, Madame Evelyne PUECHAVY,
Monsieur Michel POIROT, Madame Elianor TAGNE,
Monsieur Jean-François BOUTOILLE, Monsieur Michel VANDROUX,
Monsieur Daniel CHANEL, Monsieur Serge RUMEAU,
Monsieur Jean-Pierre MAROTTE, Monsieur Ludovic LÉA,
Madame Evelyne LEGROUX, Madame Muriel DAUVERGNE,
Madame Catherine SANGROUBER, Monsieur Jean-Charles CIZA,
Monsieur Charles-Matti ZENTZ, Monsieur Franck PHILIPPE,
Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI,
Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Madame Martine BERNELIN DA SILVA,
Monsieur Jean RAFTON, Monsieur Philippe PAILLET,
Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT,
Madame Laurence DIJON.

Avaient donné pouvoir :

Madame Marie-Claude LALEMANT à Madame Evelyne PUECHAVY,
Madame Sandrine PERRON-HARDY à Madame Elianor TAGNE,
Monsieur Edouard de GOUSSENCOURT à Monsieur Daniel CHANEL,
Madame Jacqueline ESSEX à Monsieur Joël MANCEL.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Manuela MARIE est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du jeudi 20 décembre 2018.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Lecture de l'ordre du jour de la séance :

- 1. FINANCES – REJET DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DÉFINITIVE N°2 POUR L'ANNÉE 2017.**
- 2. FINANCES – DÉTERMINATION DU LINÉAIRE DE VOIRIE TRANSFÉRÉ A LA COMMUNAUTÉ URBAINE GPS&O.**
- 3. FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2019.**
- 4. RESSOURCES HUMAINES – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE INTERCOMMUNAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE POUR LE RISQUE SANTÉ.**
- 5. JEUNESSE - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ORGANISME DE FORMATION IFAC POUR L'ORGANISATION D'UN STAGE DE FORMATION AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR.**
- 6. JEUNESSE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENFANCE JEUNESSE CONCLUE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES.**
- 7. SCOLARITÉ – RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES AUX ÉLÈVES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES A COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019.**
- 8. URBANISME – GARANTIE DES EMPRUNTS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE PRÊT AVEC LA SOCIÉTÉ CDC HABITAT SOCIAL POUR UNE OPÉRATION DE 20 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS AU 31 RUE DE SABLONVILLE.**
- 9. URBANISME – APPEL A PROJETS DE SOUTIEN DEPARTEMENTAL AUX MAISONS MEDICALES 2017-2019 – CHOIX D'UNE MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNALE ET SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION.**
- 10. URBANISME – AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE**
- 11. QUESTIONS ORALES.**

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

Le procès-verbal de la séance du jeudi 20 décembre 2018 est adopté à la **majorité absolue, 26 voix pour, 6 voix contre** (*Monsieur Franck PHILIPPE, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Monsieur Jean RAFTON*).

Monsieur Ludovic LÉA, retardé, n'a pas participé au vote.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Décisions n° 2018-256 à n° 2019-016

20190211DEL01 : FINANCES – REJET DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DÉFINITIVE N°2 POUR L'ANNÉE 2017.

RAPORTEUR : MADAME ELIANOR TAGNE

Arrivée de Monsieur Ludovic LÉA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

- **REFUSE** le montant de l'attribution de compensation négative définitive n°2 pour l'année 2017 d'un montant de 1 606 501 €, en ce qu'il prévoit un dispositif de neutralisation fiscale à hauteur de 583 727 €.

20190211DEL02 : FINANCES – DÉTERMINATION DU LINÉAIRE DE VOIRIE TRANSFÉRÉ A LA COMMUNAUTÉ URBAINE GPS&O.

RAPORTEUR : MADAME ELIANOR TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

- **ABROGE** la délibération n°20170327DEL17 du 27 mars 2017 portant transfert à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise de 45 218.76 mètres linéaires de voies et sentes communales,
 - **APPROUVE** le transfert de 44 419 mètres linéaires de voirie à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise conformément à l'annexe listant les voies et sentes concernées.
-

20190211DEL03 : FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2019.

RAPORTEUR : MADAME ELIANOR TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **PREND ACTE** du débat d'orientation budgétaire du budget ville pour l'année 2019 réalisé en séance du Conseil municipal, sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté.
-

20190211DEL04 : RESSOURCES HUMAINES – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE INTERCOMMUNAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE POUR LE RISQUE SANTÉ.

RAPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **SE JOINT** à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque santé lancée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne,
 - **PRÉCISE** que les tarifs et garanties seront soumis préalablement à la Commune afin de prendre ou non la décision de signer la convention de participation.
-

20190211DEL05 : JEUNESSE - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ORGANISME DE FORMATION IFAC POUR L'ORGANISATION D'UN STAGE DE FORMATION AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR.

RAPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le projet de convention avec l'IFAC pour l'organisation d'une formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou la Conseillère municipale déléguée, à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à en assurer l'exécution.
-

20190211DEL06 : JEUNESSE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENFANCE JEUNESSE CONCLUE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention de prestation de service enfance jeunesse conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou la Conseillère municipale déléguée, à signer ledit avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à en assurer l'exécution.

20190211DEL07 : SCOLARITÉ – RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES AUX ÉLÈVES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES A COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019.

RAPPORTEUR : MONSIEUR MICHEL VANDROUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **FIXE** le montant des frais de scolarité à percevoir à compter de l'année scolaire 2018/2019 pour les enfants non triellois scolarisés dans les écoles de la Commune selon les montants arrêtés par l'Association des Maires-Adjointes délégués à l'Enseignement du département des Yvelines.

- **FIXE** le montant des frais de scolarité à verser à compter de l'année scolaire 2018/2019 pour les enfants triellois scolarisés dans d'autres communes et dont la demande de dérogation n'est pas obligatoire selon les montants arrêtés par l'Association des Maires-Adjointes délégués à l'Enseignement du département des Yvelines.

- **FIXE** le montant des frais de scolarité à verser à compter de l'année scolaire 2018/2019 pour les enfants triellois scolarisés dans d'autres communes et dont la demande de dérogation est obligatoire selon les montants arrêtés par chaque commune d'accueil.

20190211DEL08 : URBANISME – GARANTIE DES EMPRUNTS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE PRÊT AVEC LA SOCIÉTÉ CDC HABITAT SOCIAL POUR UNE OPÉRATION DE 20 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS AU 31 RUE DE SABLONVILLE.

RAPPORTEUR : MONSIEUR MICHEL POIROT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue, 23 voix pour, 10 abstentions** (*Monsieur Franck PHILIPPE, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Monsieur Jean RAFTON, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT, Madame Laurence DIJON*),

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 843 100 euros souscrit par la société CDC HABITAT SOCIAL auprès de la

Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt annexé.

- **PRÉCISE** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- o La garantie de la Commune de Triel-sur-Seine est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'à son complet remboursement et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la société CDC HABITAT SOCIAL dont elle ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- o Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son Adjoint délégué, à intervenir au contrat de prêt conclu entre la Caisse des dépôts et consignations et la société CDC HABITAT SOCIAL,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer la convention de réservation de quatre logements locatifs sociaux avec la société CDC HABITAT SOCIAL et tous les documents afférents.

20190211DEL09 : URBANISME – APPEL A PROJETS DE SOUTIEN DEPARTEMENTAL AUX MAISONS MEDICALES 2017-2019 – CHOIX D'UNE MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNALE ET SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION.

RAPPORTEUR : MONSIEUR MICHEL POIROT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue, 25 voix pour, 8 abstentions** (*Monsieur Franck PHILIPPE, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Monsieur Jean RAFTON, Monsieur Philippe PAILLET, Monsieur Alain GELOT*),

- **ARRÊTE** le programme définitif du projet de réhabilitation d'un bâtiment en Maison médicale, le montant total des dépenses estimé à 1 761 391 € HT, le plan de financement et l'échéancier de réalisation,
- **DÉCIDE** la réalisation du projet de réhabilitation d'un bâtiment en Maison médicale sous maîtrise d'ouvrage communale,
- **SOLLICITE** du Conseil départemental des Yvelines la subvention définie dans le plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document relatif à l'octroi de la subvention susmentionnée.

20190211DEL10 : URBANISME – AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE.

RAPPORTEUR : MONSIEUR MICHEL POIROT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue, 23 voix pour, 5 voix contre** (*Monsieur Franck PHILIPPE, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Jean RAFTON*), **5 abstentions** (*Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT, Madame Laurence DIJON*),

- **ÉMET un avis favorable avec remarques et deux réserves** sur le Projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté le 11 décembre 2018 par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

La séance est levée à 23h25.

Fait à Triel-sur-Seine, le 13/02/2019

Affiché le : **15 FEV. 2019**

Le Maire,

Joël MANCEL

